

SICAV AVENIR

SITUATION TRIMESTRIELLE ARRETEE AU 31 MARS 2017

RAPPORT DU COMMISSAIRE AUX COMPTES SUR LA COMPOSITION DE L'ACTIF NET ET LES ETATS FINANCIERS INTERMEDIAIRES ARRETES AU 31 MARS 2017

En exécution du mandat de commissariat aux comptes qui nous a été confié et en application des dispositions de l'article 8 du Code des Organismes de Placement Collectif tel que promulgué par la Loi n° 2001-83 du 24 Juillet 2001, nous avons examiné la composition de l'actif net de la société « SICAV AVENIR » arrêté au 31 Mars 2017.

Nous avons également examiné les états financiers trimestriels, arrêtés au 31 Mars 2017, établis conformément aux normes comptables 16 et 19, approuvées par Arrêté du Ministre des Finances du 22 Janvier 1999.

Ces états financiers sont établis sous la responsabilité des organes de direction et d'administration de la société. Notre responsabilité est d'exprimer une opinion sur ces états financiers sur la base de notre audit.

Nous avons conduit notre mission en accord avec les normes d'audit généralement admises. Ces normes exigent que nous planifions et que nous accomplissions l'audit de façon à obtenir une assurance raisonnable nous permettant de conclure que les états financiers ne sont pas entachés d'inexactitudes significatives.

Un audit est l'examen, sur la base de tests, des preuves de validité des montants et informations contenus dans les états financiers. Il comprend, généralement, la vérification des principes comptables utilisés et des estimations significatives faites par la direction, ainsi qu'une évaluation globale de la présentation des états financiers. Nous pensons que notre audit fournit un fondement raisonnable à notre opinion.

1/ La société « SICAV AVENIR » emploie 20,96 % de son actif en liquidités, ce qui est en dépassement par rapport à la limite maximale de 20% fixée par l'article 29 du Code des Organismes de Placement Collectif.

Sur la base de notre examen limité, et en dehors du point cité ci-dessus, nous n'avons pas relevé de faits qui nous laissent à penser que les états financiers trimestriels, ci-joints, de la société « SICAV AVENIR » arrêtés au 31 Mars 2017, ne présentent pas sincèrement dans tous leurs aspects significatifs, la situation financière de la société, ainsi que le résultat de ses opérations et des mouvements sur l'actif net pour le trimestre clos le 31 Mars 2017.

Paragraphe d'observation

Nous attirons l'attention sur la note aux états financiers n° 4-3 dont le contenu indique que, par référence à la prise de position de la Direction Générale des Études et de la Législation Fiscale (DGELF) n°230 du 4 Janvier 2017, la charge encourue par la société « **SICAV AVENIR** » au titre de la contribution conjoncturelle exceptionnelle, instituée par l'article 48 de la loi n° 2016-78 du 17 Décembre 2016 portant Loi de Finances pour l'année 2017, et dont le montant s'élève à 3 501 Dinars, a été assise sur le résultat d'exploitation de l'exercice clos le 31 Décembre 2016 et rattachée, par abonnement quotidien, à l'exercice 2017. Notre opinion ne comporte pas de réserve à l'égard de ce point.

Tunis, le 04 mai 2017

Le Commissaire aux Comptes :
CMC – DFK International
Chérif BEN ZINA

BILAN
arrêté au 31 Mars 2017
(Unité : en Dinars)

	<u>Notes</u>	<u>31/03/2017</u>	<u>31/03/2016</u>	<u>31/12/2016</u>
<u>ACTIF</u>				
AC 1 - Portefeuille - titres	3-1	929 268	996 704	938 710
a - Actions, Valeurs assimilées et droits rattachés		181 521	332 668	161 202
b - Obligations et Valeurs assimilées		747 748	664 037	777 508
c - Autres Valeurs		-	-	-
AC 2 - Placements monétaires et disponibilités		246 497	271 541	234 924
a - Placements monétaires	3-3	205 418	207 234	202 751
b - Disponibilités	3-9	41 079	64 308	32 172
AC 3 - Créances d'exploitation	3-10	348	348	348
AC 4 - Autres actifs		-	-	-
TOTAL ACTIF		1 176 113	1 268 594	1 173 981
<u>PASSIF</u>				
PA 1- Opérateurs créditeurs	3-7	3 193	3 444	7 127
PA 2 - Autres créditeurs divers		863	8	16
TOTAL PASSIF		4 056	3 453	7 142
<u>ACTIF NET</u>				
CP 1 -Capital	3-5	1 116 984	1 212 767	1 121 170
CP 2 - Sommes distribuables	3-6	55 073	52 374	45 669
a - Sommes distribuables des exercices antérieurs		45 671	44 103	4
b - Sommes distribuables de l'exercice en cours		9 402	8 271	45 665
ACTIF NET		1 172 057	1 265 141	1 166 839
TOTAL PASSIF ET ACTIF NET		1 176 113	1 268 594	1 173 981

ETAT DE RESULTAT
arrêté au 31 Mars 2017
(Unité : en Dinars)

	Notes	Période du 01/01/2017 au 31/03/2017	Période du 01/01/2016 au 31/03/2016	Période du 01/01/2016 au 31/12/2016
<u>PR 1 - Revenus du portefeuille - titres</u>	3-2	10 633	9 282	51 396
a - Dividendes		-	-	11 088
b - Revenus des obligations et valeurs assimilées		10 633	9 282	40 308
c - Revenus des autres valeurs		-	-	-
<u>PR 2 - Revenus des placements monétaires</u>	3-4	2 812	2 418	8 392
TOTAL DES REVENUS DES PLACEMENTS		13 445	11 701	59 788
<u>CH 1 - Charges de gestion des placements</u>	3-8	-3 180	-3 426	-13 109
REVENU NET DES PLACEMENTS		10 265	8 274	46 678
<u>PR 3 - Autres produits</u>		-	-	-
<u>CH 2 - Autres charges</u>	3-11	- 863	-	-
RESULTAT D'EXPLOITATION		9 402	8 274	46 678
<u>PR 4 - Régularisation du résultat d'exploitation</u>		-	- 3	-1 014
SOMMES DISTRIBUABLES DE LA PERIODE		9 402	8 271	45 665
<u>PR 4 - Régularisation du résultat d'exploitation (annulation)</u>		-	3	1 014
* Variation des +/- valeurs potentielles sur titres		-4 202	45 480	75 930
* +/- valeurs réalisées sur cession des titres		-8	-24 831	-55 440
* Frais de négociation de titres		-29	-142	-391
RESULTAT NET DE LA PERIODE		5 163	28 781	66 777

ETAT DE VARIATION DE L'ACTIF NET
arrêté au 31 Mars 2017
(Unité : en Dinars)

	Période du 01/01/2017 au 31/03/2017	Période du 01/01/2016 au 31/03/2016	Période du 01/01/2016 au 31/12/2016
<u>AN 1 - Variation de l'Actif Net résultant des opérations d'exploitation</u>			
a - Résultat d'exploitation	9 402	8 274	46 678
b - Variation des +/- values potentielles sur titres	- 4 202	45 480	75 930
c - +/- values réalisées sur cession de titres	- 8	- 24 831	- 55 440
d - Frais de négociation de titres	- 29	- 142	- 391
<u>AN 2 - Distribution des dividendes</u>	-	-	- 41 322
<u>AN 3 - Transaction sur le capital</u>			
a - Souscriptions	55	-	54
* Capital	53	-	52
* Régularisation des sommes non distrib.	-	-	1
* Régularisations des sommes distrib.	2	-	1
b - Rachats	-	- 1 100	- 96 130
* Capital	-	- 1 038	- 90 585
* Régularisation des sommes non distrib.	-	- 21	- 1 716
* Régularisation des sommes distrib.	-	- 41	- 3 829
VARIATION DE L'ACTIF NET	5 218	27 681	- 70 621
<u>AN 4 - Actif Net</u>			
a - En début de période	1 166 839	1 237 460	1 237 460
b - En fin de période	1 172 057	1 265 141	1 166 839
<u>AN 5 - Nombre d'actions</u>			
a - En début de période	21 244	22 988	22 988
b - En fin de période	21 245	22 968	21 244
VALEUR LIQUIDATIVE	55,169	55,083	54,926
AN 6 TAUX DE RENDEMENT DE LA PERIODE	0,44%	2,33%	5,60%

NOTES AUX ETATS FINANCIERS TRIMESTRIELS

Arrêtés au 31/03/2017

(Unité en Dinars)

1- RÉFÉRENTIEL D'ÉLABORATION DES ÉTATS FINANCIERS

Les états financiers trimestriels arrêtés au 31/03/2017 sont établis conformément aux principes comptables généralement admis en Tunisie.

2 - PRINCIPES COMPTABLES APPLIQUES

Les états financiers sont élaborés sur la base de l'évaluation des éléments du portefeuille-titres à leur valeur de réalisation. Les principes comptables les plus significatifs se résument comme suit :

2- 1 Prise en compte des placements et des revenus y afférents

Les placements en portefeuille-titres et les placements monétaires sont comptabilisés au moment du transfert de propriété pour leur prix d'achat. Les frais encourus à l'occasion de l'achat sont imputés en capital.

Les dividendes relatifs aux actions et valeurs assimilées sont pris en compte en résultat à la date de détachement du coupon.

Les intérêts sur les placements en obligations et valeurs similaires et sur les placements monétaires sont pris en compte en résultat à mesure qu'ils sont courus.

2- 2 Evaluation des placements en actions et valeurs assimilées

Les placements en actions et valeurs assimilées sont évalués, en date du 31/03/2017, à leur valeur de marché. La différence par rapport au prix d'achat ou par rapport à la clôture précédente constitue, selon le cas, une plus ou moins value potentielle portée directement en capitaux propres, en tant que somme non distribuable. Elle apparaît également comme composante du résultat net de la période.

La valeur du marché, applicable pour l'évaluation, des titres admis à la cote, correspond au cours en bourse à la date du 31/03/2017 ou à la date antérieure la plus récente.

Les titres OPCVM sont évalués à leurs valeurs liquidatives au 31/03/2017.

L'identification et la valeur des titres ainsi évalués sont présentées dans la note sur le portefeuille-titres.

2- 3 Evaluation des placements en obligation et valeurs assimilées :

Conformément aux normes comptables applicables aux OPCVM, les placements en obligations et valeurs similaires sont évalués, postérieurement à leur comptabilisation initiale :

- À la valeur de marché lorsqu'elles font l'objet de transactions ou de cotation à une date récente ;
- Au coût amorti lorsqu'elles n'ont pas fait l'objet, depuis leur acquisition, de transactions ou de cotation à un prix différent ;
- À la valeur actuelle lorsqu'il est estimé que ni la valeur de marché ni le coût amorti ne constitue une base raisonnable de la valeur de réalisation du titre et que les conditions de marché indiquent que l'évaluation à la valeur actuelle en application de la méthode actuarielle est appropriée.

Considérant les circonstances et les conditions actuelles du marché obligataire, ni la valeur de marché ni la valeur actuelle ne constituent, au 31 décembre 2016, une base raisonnable pour l'estimation de la valeur de réalisation du portefeuille des obligations et valeurs assimilées de la société.

En conséquence, les placements en obligations et valeurs assimilées ont été évalués, au 31 Mars 2017, au coût amorti compte tenu de l'étalement, à partir de la date d'acquisition, de toute décote et/ou surcote sur la maturité résiduelle des titres.

2- 4 Evaluation des placements monétaires :

Les placements monétaires sont évalués à la date d'arrêté à leur valeur nominale déduction faite des intérêts précomptés non courus.

2- 5 Cession des placements

La cession des placements donne lieu à leur annulation à hauteur de leur valeur comptable. La différence entre la valeur de cession et le prix d'achat du titre cédé constitue, selon le cas, une plus ou moins value réalisée portée directement, en capitaux propres, en tant que somme non distribuable. Elle apparaît également comme composante du résultat net de la période. Le prix d'achat des placements cédés est déterminé par la méthode du coût moyen pondéré.

3 - NOTES SUR LES ÉLÉMENTS DU BILAN ET DE L'ÉTAT DE RÉSULTAT

3- 1 Note sur le Portefeuille-titres

Le solde de ce poste s'élève au 31/03/2017 à 929 268 DT contre 996 704 DT au 31/03/2016, et se détaille ainsi :

Libellé	31/03/2017	31/03/2016	31/12/2016
Coût d'acquisition	943 604	1 041 003	949 083
- Actions et droits rattachés	155 421	328 603	130 900
- Titres OPCVM	58 218	62 430	58 218
- Obligations et valeurs assimilées	729 965	649 970	759 965
Plus ou moins values potentielles	-32 118	-58 366	-27 916
- Actions et droits rattachés	-33 340	-58 850	-28 503
- Titres OPCVM	1 222	484	587
- Obligations et valeurs assimilées	-	-	-
Intérêts courus sur obligations et valeurs assimilées	17 783	14 067	17 543
Total	929 268	996 704	938 710

L'état détaillé du portefeuille est présenté en annexe 1.

3- 2 Note sur les revenus du portefeuille- titres

Les revenus du portefeuille-titres totalisent 10 633 DT pour la période allant du 01/01/2017 au 31/03/2017 contre un montant de 9 282 DT du 01/01/2016 au 31/03/2016, et se détaillent ainsi :

Libellé	31/03/2017	31/03/2016	31/12/2016
- Revenus des actions	-	-	11 088
- Revenus des Titres OPCVM	-	-	-
- Revenus des Obligations	10 633	9 282	40 308
Total	10 633	9 282	51 396

3-3 Note sur les placements monétaires

Le solde de ce poste s'élève au 31/03/2017, à 205 418 DT contre 207 234 DT au 31/03/2016, et se détaille ainsi :

Libellé	31/03/2017	31/03/2016	31/12/2016
Bons de trésor à court terme	-	-	-
Compte à terme	205 418	207 234	202 751
Total	205 418	207 234	202 751

3-4 Note sur les revenus des placements monétaires

Les revenus des placements monétaires s'élevèrent pour la période allant du 01/01/2017 au 31/03/2017, à 2 812 DT contre 2 418 DT du 01/01/2016 au 31/03/2016, et représentent le montant des intérêts courus sur les comptes de dépôts.

Libellé	31/03/2017	31/03/2016	31/12/2016
- Intérêts/ Placements à terme	2 812	2 418	8 392
- Intérêts/ Bons de trésor	-	-	-
Total	2 812	2 418	8 392

3-5 Note sur le capital

Capital au 01/01/2017			
- Montant			1 121 170
- Nombre de titres			21 244
- Nombre d'actionnaires			19
Souscriptions			
- Montant			53
- Nombre de titres			1
- Nombre d'actionnaires nouveaux			1
Rachats effectués			
- Montant			-
- Nombre de titres			-
- Nombre d'actionnaires sortants			-
Autres effets s/capital			
- Variation des plus ou moins values potentielles sur titres			-4 202
- Plus ou moins values réalisées sur cession de titres			-8
- Frais de négociation de titres			-29
Capital au 31/03/2017			
- Montant			1 116 984
- Nombre de titres			21 245
- Nombre d'actionnaires			20

3-6 Note sur les sommes distribuables

Les sommes distribuables correspondantes aux sommes distribuables de l'exercice en cours et aux sommes distribuables des exercices antérieurs, se détaillent ainsi :

Libellé	31/03/2017	31/03/2016	31/12/2016
Sommes distribuables de l'exercice en cours	9 402	8 271	45 665
Sommes distribuables des exercices antérieurs	45671	44103	4
Total	55 073	52 374	45 669

3-7 Note sur les opérateurs créditeurs

Le solde de ce poste s'élève au 31/03/2017 à 3 193 DT contre 3 444 DT au 31/03/2016, et se détaille ainsi :

Libellé	31/03/2017	31/03/2016	31/12/2016
- Gestionnaire	996	1 071	3 865
- Dépositaire	2 196	2 374	3 262
Total	3 193	3 444	7 127

3-8 Note sur les charges de gestion des placements

Les charges de gestion des placements s'élèvent pour la période allant du 01/01/2017 au 31/03/2017, à 3 180 DT contre 3 426 DT du 01/01/2016 au 31/03/2016, et se détaillent ainsi :

Libellé	31/03/2017	31/03/2016	31/12/2016
- Rémunération du gestionnaire	2 890	3 132	11 926
- Rémunération du dépositaire	291	294	1 183
Total	3 180	3 426	13 109

3-9 Note sur les disponibilités

Le solde de ce poste s'élève au 31/03/2017 à 41 079 DT contre 64 308 DT au 31/03/2016 et se détaille comme suit :

Libellé	31/03/2017	31/03/2016	31/12/2016
- Avoirs en banque	41 079	64 308	32 172
Total	41 079	64 308	32 172

3-10 Créances d'exploitation

Le solde de ce poste demeure inchangé au 31/03/2017 par rapport à celui du 31/03/2016, il s'élève à 348 DT et se détaille comme suit :

Libellé	31/03/2017	31/03/2016	31/12/2016
Dividendes à recevoir	348	348	348
Total	348	348	348

3-11 Autres charges :

Les autres charges s'élèvent pour la période allant du 01/01/2017 au 31/03/2017, à 863 DT contre un solde nul du 01/01/2016 au 31/03/2016, et se détaillent ainsi :

Libellé	31/03/2017	31/03/2016	31/12/2016
Contribution exceptionnelle	863	-	-
Total	863	-	-

4 - AUTRES INFORMATIONS

4- 1 Rémunération du gestionnaire

La gestion de la société est confiée à la société « STB Manager ». Celle-ci se charge du choix des placements et de la gestion administrative et comptable de la société. En contrepartie des prestations, le gestionnaire perçoit une rémunération de 1 % TTC l'an calculée sur la base de l'actif net quotidien.

4- 2 Rémunération du dépositaire

La fonction de dépositaire est confiée à la « STB ». En contrepartie des prestations, le dépositaire perçoit une rémunération de 1 180 Dinars TTC l'an.

4- 3 Institution d'une contribution conjoncturelle exceptionnelle au profit du budget de l'Etat :

L'article 48 de la Loi n° 2016-78 du 17 Décembre 2016 portant Loi de Finances pour l'année 2017, a institué au profit du budget de l'Etat et au titre de l'année 2017, une contribution conjoncturelle exceptionnelle (CCE) due par les entreprises et les sociétés soumises à l'impôt sur les sociétés ainsi que celles qui en sont exonérées.

Il s'ensuit que malgré son exonération de l'impôt sur les sociétés, la société « **SICAV AVENIR** » se trouve dans le champ d'application des dispositions de l'article 48 précité.

En application de la prise de position de la Direction Générale des Études et de la Législation Fiscale (DGELF) n° 230 du 4 Janvier 2017, et malgré le fait qu'elle soit assise sur le résultat d'exploitation de l'exercice clos le 31 Décembre 2016 (au taux de 7,5%), la charge encourue au titre de la CCE, s'élevant à 3 501 Dinars, a été rattachée, par abonnement quotidien, à l'exercice 2017 et devrait être payée au Trésor public à la fin de cet exercice.

Annexe 1

PORTEFEUILLE AU 31/03/2017

(Unité : en Dinars)

Désignation du titre	Nombre de titres	Coût d'acquisition	Valeur au 31/03/2017	%Actif	% Actif Net
Actions & Droits rattachés		155 420,710	122 080,238	10,38%	10,42%
EURO-CYCLES	440	19 350,000	15 263,160	1,30%	1,30%
SFBT	572	13 213,320	11 216,348	0,95%	0,96%
SIAME	1970	5 181,100	4 469,930	0,38%	0,38%
SOTRAPIL	4560	53 075,050	34 537,440	2,94%	2,95%
SOTUVER	4300	23 103,240	18 339,500	1,56%	1,56%
SPDIT	1000	8 500,000	8 300,000	0,71%	0,71%
TUNIS RE	3580	32 998,000	29 953,860	2,55%	2,56%
Obligations		729 965,000	747 747,511	63,58%	63,80%
AMENBANK2009 B	500	26 655,000	27 197,698	2,31%	2,32%
ATL 2014-3 C	500	50 000,000	50 427,398	4,29%	4,30%
ATTIJARI LEASING 2015-2	1000	80 000,000	81 296,131	6,91%	6,94%
BH SUB 2016-1 B	1000	100 000,000	105 408,219	8,96%	8,99%
BNA 2009 SUB	1000	53 310,000	55 568,825	4,72%	4,74%
BTE 2009	1000	30 000,000	30 680,055	2,61%	2,62%
BTK 2014-1 B	1000	100 000,000	101 730,850	8,65%	8,68%
CIL 2016/2	700	70 000,000	70 506,302	5,99%	6,02%
ELW 2013	1000	40 000,000	42 025,206	3,57%	3,59%
HL SUB 2015-1	1000	100 000,000	102 187,221	8,69%	8,72%
TL 2013-2 B	1000	80 000,000	80 719,606	6,86%	6,89%
TITRES OPCVM		58 218,408	59 440,529	5,05%	5,07%
SICAV l'EPARGNANT	571	58 218,408	59 440,529	5,05%	5,07%
Total Général		943 604,118	929 268,278	79,01%	79,29%